

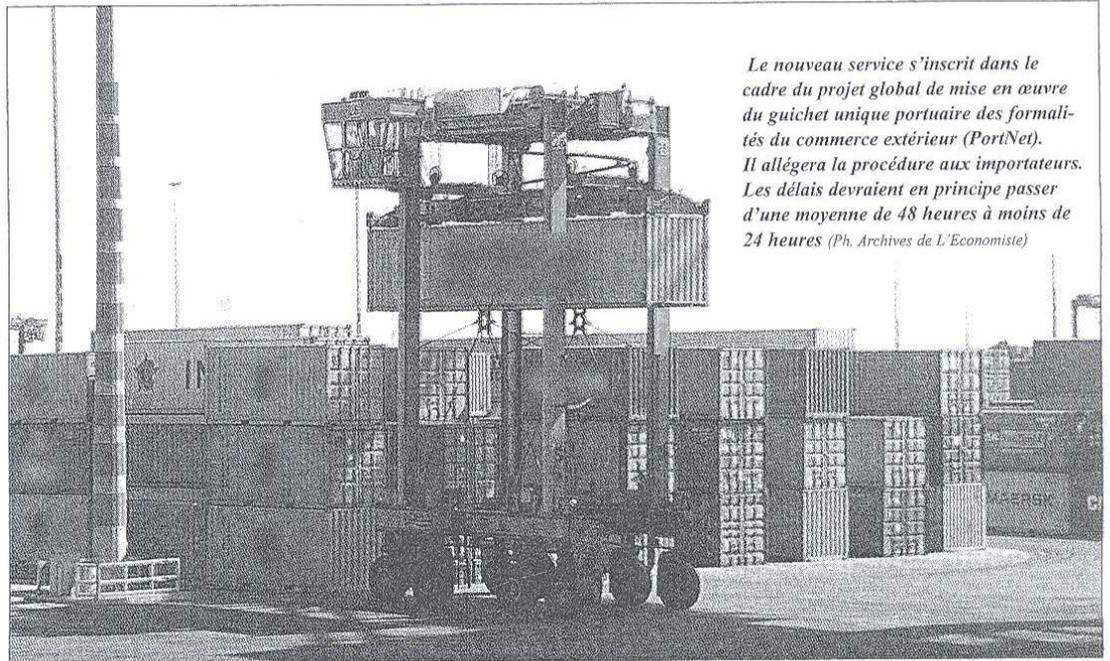
Les titres d'importation dématérialisés

• La phase pilote du service sera lancée vendredi 26 septembre

• La généralisation n'interviendra qu'en juin 2015

C'EST un nouveau pas vers la simplification des procédures aux frontières. Dès ce vendredi 26 septembre, la souscription des titres d'importation sera dématérialisée. Ce nouveau service ne sera pas généralisé dans l'immédiat. En tout cas, pas avant une phase d'expérimentation et une période transitoire durant laquelle les opérateurs seront tenus d'opérer «une mise à niveau». La généralisation du service n'interviendrait que vers le mois de juin 2015, soit le temps d'adapter aussi les textes juridiques.

A cette phase pilote qui s'étendra jusqu'à la fin de l'année, seuls quelques banques, des importateurs et des transi-



Le nouveau service s'inscrit dans le cadre du projet global de mise en œuvre du guichet unique portuaire des formalités du commerce extérieur (PortNet). Il allégera la procédure aux importateurs. Les délais devraient en principe passer d'une moyenne de 48 heures à moins de 24 heures (Ph. Archives de L'Economiste)

taires sont associés. Une démarche jugée nécessaire puisqu'elle permettra aussi de stabiliser le système.

Ce service, dont le Maroc qui est tenu par des engagements vis-à-vis d'institutions internationales ne peut faire l'économie, permettra d'alléger la procédure actuelle. L'objectif est la suppression du dépôt et de la circulation physique des documents. «Cette mesure facilitera la procédure pour les importateurs qui ne seront plus obligés de se déplacer à la banque ou à la douane pour ce document», explique Rachid Tahri, vice-président de la Fédération nationale du transport affiliée à la CGEM.

Toutes les formalités s'effectueront en ligne: souscription, pré-domiciliation, domiciliation bancaire du titre d'importation, règlement financier, imputation douanière, apurement du titre d'importation ainsi que le changement de guichet domiciliaire du titre d'importation... Autant de démarches qui nécessitent temps et parfois même des allers-retours entre la banque et la douane.

L'allègement prévu aurait même un impact sur les délais de séjour au niveau des ports, estiment des opérateurs. Avec ce nouveau service, les délais devraient en principe passer à moins de 24 heures contre une moyenne de 48 heures actuellement.

Reste qu'à quelques jours du lancement de la phase pilote, rares sont les opérateurs au courant des étapes qui seront suivies avant la généralisation de ce nouveau service. Des transitaires contactés par L'Economiste s'interrogeaient même sur les modalités de son fonctionnement. «Jusqu'à présent nous n'avons aucune idée sur son fonctionnement», indique Rachid

Douas, vice-président de l'association des importateurs.

Cette mesure de simplification s'inscrit dans le cadre du projet global de mise en œuvre du guichet unique portuaire des formalités du commerce extérieur (PortNet). Un projet dont l'ambition n'est autre que la prise en charge de l'ensemble des flux documentaires échangés entre les membres de la communauté portuaire.

Jusqu'à-là plusieurs services sont assurés en ligne comme c'est le cas des procédures liées à l'escale et des processus spécifiques du trafic conteneur. La nouvelle phase, en cours d'expérimentation, concerne la dématérialisation du processus de transit et d'enlèvement au port de Casablanca.

Le guichet unique portuaire, toujours en cours de réalisation, avait démarré en mars 2009. Ce service auquel un budget de 40 millions de dirhams est alloué est partiellement opérationnel. Il fait partie de la stratégie e-gov et donc de la panoplie de services publics orientés usagers. PortNet est même catégorisé parmi les projets prioritaires ou «Must have», selon le rapport d'évaluation réalisé par la Cour des comptes sur la stratégie Maroc Numéric 2013 (Voir L'Economiste du lundi 22 septembre 2014). Un rapport qui a fait le point sur l'état d'avancement des 13 projets «Must have» liés à l'e-gov et qui relève qu'un seul a été mis en œuvre, soit celui relatif à la certification électronique. Le reste étant toujours en cours ou n'a pas encore démarré. □

K. M.